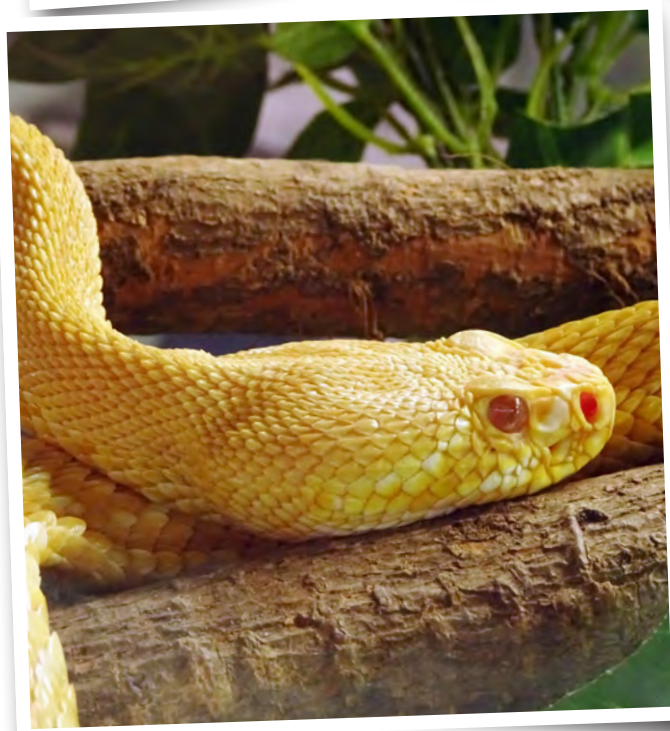


# RAPPORT - P S A



PROTECTION SUISSE DES ANIMAUX PSA

## Expositions d'animaux 2022



## Table de matière

Introduction	3
Résumé	4
Bilan	9
Exposition de reptiles, Yverdon-les-Bains	10
OFFA Saint-Gall	16
LUGA Lucerne	18
Exposition féline internationale Laufen	20
Buremärit Münsingen	22
Foire de Chaindon, Reconvilier BE	24
Swiss Dogshow, exposition canine internationale à Lucerne	32
Marché-Concours Saignelégier	34
OLMA Saint-Gall	52

### Editeur

Protection Suisse des Animaux PSA, Dornacherstrasse 101, Case postale, 4018 Bâle  
 tél. 061 365 99 99, psa@protection-animaux.com, www.protection-animaux.com,  
 CCP 40-33680-3, IBAN CH16 0900 0000 4003 3680 3

### Autrices et auteurs

Julika Fitzi-Rathgen, Dr méd. vét. MLawSamuel Furrer, Dr sc. nat.  
 Samuel Furrer, Dr sc. nat., zoologue  
 Caroline Lüthi, méd. vét.  
 Arlette Niederer, Dr phil., zoologue  
 Lucia Oeschger, MSc Biologie  
 Sandra Schaeffler, Zoologue diplômée

Clichés: © Protection Suisse des Animaux PSA (sauf autre mention)

Titre: Tous les animaux n'ont pas pu se reposer aussi détendus dans la litière profonde et propre que la petite truie de course Mia à la LUGA. Le spitz nain, par exemple, a dû rester longtemps immobile au Swiss Dogshow à Lucerne pour un toilettage minutieux, avec poudrage interdit. Cette pratique est éprouvante pour les chiens, ce qui explique son interdiction dans les expositions.

Dans la plupart des foires grand public, donner le biberon aux agneaux est une attraction majeure, surtout pour les enfants. Les agneaux sont souvent les plus jeunes animaux participant aux expositions et se retrouvent dans un environnement inhabituel. La plupart du temps, ils sont présentés en groupe dans le mini-zoo et sont confrontés à un afflux de visiteurs. Pour leur permettre de se reposer sans être dérangés, il est donc d'autant plus important pour eux d'avoir des espaces de repos et de retrait clairement délimités où les enfants et les visiteurs n'ont pas accès. Le serpent à sonnette à forme colorée peut hériter d'autres défauts en plus de la mutation de couleur, c'est pourquoi l'élevage ciblé avec des serpents à forme colorée est considéré comme de l'élevage extrême.

## Introduction

Chaque année, plusieurs centaines de milliers de personnes intéressées, de tous âges et de toutes catégories sociales, viennent aux expositions d'animaux suisses régionales, nationales et internationales. Elles présentent au public un large éventail d'animaux de compagnie, indigènes et exotiques, et d'animaux de rente. Les expositions durent généralement de un à trois jours, tandis que les foires grand public telles que l'OLMA, la LUGA ou la BEA durent onze jours. Si l'on ajoute à cela l'arrivée et le départ des animaux, cela rallonge leur durée d'autant. Après l'arrêt presque total des expositions attirant un public nombreux pendant la pandémie de Covid-19, la plupart des expositions, marchés et bourses d'animaux ont repris en 2022. À l'occasion de neuf manifestations au cours de l'année dernière, la Protection Suisse des Animaux PSA a évalué, avec ses experts et ses expertes, les systèmes de stabulation, les conditions de détention et le traitement des animaux exposés sous l'angle de la protection et du bien-être des animaux.

Depuis 2014, la PSA mène chaque année une enquête sur les expositions d'animaux, celle de 2022 est donc la huitième. Bon nombre de nos observations et critiques ont été bien accueillies par les détentrices et les détenteurs des animaux ainsi que par les responsables de l'organisation qui ont fait le nécessaire pour améliorer le bien-être des animaux. C'est le cas notamment des conditions de détention, en groupe et en stabulation libre, bien conçues et respectueuses des cochons, vaches laitières et allaitantes, chevaux et ânes ainsi que chèvres et moutons. Les petits animaux tels que les lapins, les cochons d'Inde, les oiseaux d'ornement et les poules peuvent souvent aussi être observés et admirés dans de très bonnes conditions de détention.

Critiques fréquentes concernant la protection des animaux:

- L'adaptabilité de nombreux animaux semble sursollicitée durant les manifestations. Cela est dû à la situation spatiale inhabituelle et fréquemment restreinte, aux nouveaux voisins souvent inconnus qu'ils doivent tolérer, au bruit inhabituel, au public nombreux qui touche fréquemment les animaux et ne leur permet pas de manger tranquillement. Comme souvent ils n'ont pas de possibilité de retrait, ils ne peuvent se reposer et se détendre que la nuit lorsque le public n'est pas là. Mais cela n'est pas non plus sans poser de problème aux animaux, notamment lorsque l'espace est limité et que la distance individuelle entre eux ne peut être respectée. La situation est particulièrement difficile lorsque les groupes sont nouvellement constitués et que les animaux ne se connaissent pas.
- Les mini-zoos constituent également un écueil pour les exposants et exposantes ainsi que pour les responsables de l'organisation. L'afflux d'enfants, de parents, grands-parents et autres personnes d'encadrement est souvent énorme et requerrait une gestion rigoureuse et des mesures énergiques de la part des exposants et exposantes. Il faudrait aussi suffisamment d'espace (de retrait et de repos) afin de réguler le flux du public pour que les animaux ne soient pas totalement submergés par la foule et les caresses.
- Nous trouvons particulièrement désagréable et problématique pour la protection des animaux le traitement brutal, observé à maintes reprises, des animaux exposés et/ou présentés.
- Nous sommes également très déçus par les personnes pratiquant l'élevage extrême, souvent réfractaires à la critique lors des expositions de chiens, de chats et de reptiles.

Nous nous efforçons de présenter de manière totalement transparente nos observations et nos évaluations dans des rapports largement illustrés. Leur objectif est aussi notamment de montrer au public ce qui fait la différence entre de bonnes et de mauvaises conditions de détention, respectueuses des animaux ou inadéquates. Car malheureusement, il existe aussi des responsables d'exposition ainsi que des exposants et exposantes qui ne voient pas l'intérêt de nos recommandations et qui font peu d'efforts, voire aucun, pour améliorer la protection et le bien-être des animaux

durant les expositions et les manifestations. Par ailleurs, nous devons régulièrement constater des infractions aux dispositions de protection des animaux en vigueur. Ce rapport s'adresse donc également aux services cantonaux chargés de les faire appliquer et vise à montrer où et à quelles expositions il convient de s'intéresser de plus près.

De notre point de vue, les expositions d'animaux resp. les exposants et exposantes, les éleveurs et éleveuses ainsi que les détenteurs et détentrices d'animaux assument une grande responsabilité quant à la manière dont ils présentent, détiennent et traitent «leurs» animaux en présence du public. Ce sont eux qui offrent la possibilité au public (ou qui pourraient le faire) de voir à quoi ressemblent des conditions de détention exemplaires ainsi qu'une façon de traiter respectueusement et dignement les animaux qui leur sont confiés. Malheureusement, nombre d'exposants et d'exposantes ont manqué cette occasion.

Les juges ont également une lourde responsabilité lors des expositions en raison de leur forte implication dans la sélection des animaux reproducteurs sains et de leurs progénitures, ainsi que de leur contribution à la santé des animaux à condition de ne pas focaliser leur expertise uniquement sur leur apparence, mais principalement sur l'aspect santé.

## Résumé

La plupart des expositions d'animaux en 2020 et 2021 ont été annulées ou reportées en raison de la pandémie de Covid-19; c'est pourquoi la Protection Suisse des Animaux PSA ainsi que ses experts et expertes n'ont repris l'évaluation des expositions qu'en 2022 et ont visité au total neuf expositions d'animaux nationales et internationales. Parmi celles-ci, il y avait trois grandes foires grand public (OFFA, LUGA, OLMA) et une exposition spécifique à une espèce animale – pour les chiens, Swiss Dog Show Lucerne LU; pour les chats, IKA Laufon BL; pour les chevaux, Marché Concours, Saignelégier JU; pour les reptiles, Exposition de Reptiles Yverdon-les-Bains VD – et deux marchés paysans et d'animaux, le Buremârit à Münsingen BE et la Foire de Chindon à Reconvilier BE.

### **Amélioration de nombreux aspects critiqués au profit des animaux lors des (grandes) expositions**

Fait encourageant, on peut constater que les responsables de l'organisation ainsi que les exposants et les exposantes ont repris et amélioré, sur la base de nos rapports et de nos critiques des années précédentes et dans l'intérêt des animaux, de nombreux points concernant la protection et le bien-être des animaux lors de ces expositions. C'était le cas en particulier des améliorations portant sur les possibilités de retrait et de protection des regards pour les animaux souvent très exposés lors de certaines expositions (malheureusement pas encore toutes!).

Lors des grandes foires grand public, une tendance que nous observons avec de plus en plus de plaisir a subsisté: le traitement des animaux, que ce soit dans l'enceinte ou dans le bâtiment, était, à quelques exceptions près, respectueux des animaux. On a remarqué que les détenteurs et les détentrices des animaux voulaient les montrer sous leur meilleur jour – non pas, comme par le passé, en mode compétition avec les autres participants et participantes, mais simplement en ce qui concerne le traitement ainsi que la détention et la présentation respectueuses des animaux des différentes espèces animales et races. Par exemple, les matchs de polo et diverses démonstrations équestres à l'OFFA étaient très agréables à regarder et ont également enthousiasmé une grande partie du public.

Lors de certaines expositions, des zones tampons ont été installées entre les enclos des animaux et le public – ce qui permettait d'observer les animaux à distance et de ne pas se mettre en danger avec les réactions imprévisibles des animaux telles que morsures ou coups de patte. À l'inverse, les animaux pouvaient alors manger et boire sans être dérangés et s'approcher quand ils le voulaient.

Cela a laissé une impression conviviale et paisible, toute en témoignant du respect dans le traitement et la détention des animaux en enclos.

Par exemple, la PSA a jugé particulièrement positifs les enclos avec des possibilités de retrait et des écrans visuels, ainsi que des espaces généreux, les animaux étant libres de choisir si, où et quand ils voulaient s'approcher des personnes.

Les zones tampons susmentionnées ont été très appréciées par la PSA en 2022. Tout aussi satisfaisantes ont été les adaptations des boxes des chevaux dans la partie inférieure grillagée avec des panneaux en bois afin que les chevaux, en particulier les poulains aux pattes fines, ne puissent plus se prendre les pattes dans la grille et se blesser.

Malheureusement, les expositions spécifiques aux espèces (notamment, les expositions de chiens, de chats, de reptiles, de chevaux) ainsi que les deux marchés aux animaux visités étaient loin d'être adaptés à ce type de rencontre paisible et respectueuse entre le public et les animaux.

### **Détention en groupe exemplaire lors des foires grand public avec beaucoup d'informations sur la détention des animaux**

Les efforts faits pour une détention en groupe respectueuse des animaux dans les foires destinées au grand public étaient généralement manifestes. Chèvres, moutons, ânes, chevaux, cochons, poules, vaches et veaux ainsi que chevaux étaient présentés dans des conditions de détention pour la plupart exemplaires où rien ne manquait aux animaux. Il y avait notamment plusieurs possibilités de grimper pour les chèvres curieuses, des branches naturelles, de vrais arbres et des possibilités de nidification adaptées à l'espèce ou des nids pour les poules, du fourrage grossier, de la litière profonde et de nombreuses possibilités d'interaction entre congénères pour les chevaux, les ânes, les cochons et les vaches avec leurs veaux. À l'OLMA, les moutons en particulier ont disposé d'un enclos aménagé de manière exemplaire avec écrans visuels, possibilités de retrait et d'occupation.

La plupart des petits animaux ont également eu de nombreuses possibilités de se cacher et de s'occuper avec des matériaux naturels lors de certaines expositions.

Même les cochons de course ont eu suffisamment d'espace cette année et, généralement, des structures et des aménagements de leur enclos adaptés à leurs besoins, exemplaires à la LUGA. À cet égard, l'OLMA doit encore apporter quelques améliorations, essentiellement en matière d'espace avec des possibilités de retrait appropriées pour tous les animaux.

Les experts et les expertes de la PSA (et avec eux certainement une bonne partie du public) ont vraiment eu plaisir à observer les animaux de l'exposition, dont certains étaient très à l'aise et aussi moins stressés grâce à des conditions de détention enrichies.

Ainsi, pour le bien-être des plus petits, le poulailler de la LUGA était également derrière une vitre – ils pouvaient faire ce qu'ils voulaient sans être dérangés par le public et semblaient plutôt satisfaits.

### **Les expositions spécifiques doivent accélérer le mouvement**

Des améliorations ont également été constatées lors des expositions spécifiques aux espèces animales, mais pas dans la même mesure que lors des foires grand public.

Par exemple, certains règlements d'exposition ont été adaptés pour être plus respectueux du bien-être des animaux. Dans de nombreux endroits, le personnel de contrôle est également intervenu pour assurer l'application de ces règlements. En 2022, la plupart des responsables de l'organisation et de la manifestation se sont conformés aux exigences légales en matière de détention des animaux dans les expositions – dans ce domaine, les choses se sont bien améliorées par rapport aux années précédentes. L'exposition de reptiles visitée à Yverdon-les-Bains VD, par exemple, a présenté des terrariums pour la plupart avec des équipements respectueux des animaux et aménagés de manière

exemplaire avec des zones de confort très appréciées des animaux ainsi que de nombreuses cachettes et possibilités de retrait.

De manière générale, la PSA a jugé positives des expositions canines qui se déroulaient à l'extérieur avec beaucoup d'espace et de possibilités de mouvement, comme le Dogshow à Lucerne LU. Toutefois, cela vaut «uniquement» pour le terrain qui accorde plus d'espace aux chiens et aux personnes que des événements relativement similaires dans de grandes halles avec des espaces extérieurs limités. En revanche, les critiques portant sur les événements eux-mêmes ont peu changé. Il y a toujours trop d'animaux dans les zones de rencontre et d'évaluation avec trop peu de possibilités d'évitement, ce qui a régulièrement entraîné des comportements parfois agressifs et beaucoup de stress de la part des chiens ainsi que des propriétaires et du personnel de présentation. Il y avait souvent trop d'animaux dans les petits box – et il était donc rare que les chiens aient de véritables possibilités de retrait utilisables individuellement, comme l'exige la loi. Bien sûr, c'était pénible pour les animaux qui devaient patienter toute la journée sur place sans avoir été consultés. À maintes reprises, ils ont également été excessivement préparés pour les présentations et ont été traités sans ménagement dans le ring des juges.

De même pour les chats qui étaient tous logés dans des rangées de cages dans des halls. Les cages étaient standardisées, mais l'espace y était limité avec, qui plus est, le bac à litière, un petit lit, des gamelles et parfois des jouets. Ce qui est fondamentalement correct en matière de structure et d'aménagement – mais on peut se demander pourquoi ils ne disposent pas au moins de cages plus grandes ou doubles. De notre point de vue, il n'y a aucune raison évidente pour que les chats ne disposent pas de plus d'espace dans les expositions où ils passent dix à douze heures en journée. La majorité des chats sont obligés de se retirer dans le bac à litière – ils n'ont d'ailleurs pas d'autre choix pour se mettre en retrait. La PSA est d'avis qu'il y a encore une belle marge de progression pour les responsables de l'organisation.

En ce qui concerne le retrait, la protection des regards, l'occupation, le confort et le respect de la distance individuelle, il est urgent d'améliorer le Marché Concours qui, comme les années précédentes, n'a pas été bien noté par la PSA à cet égard. Le logement des chevaux était tellement loin d'être respectueux des animaux que les responsables ont été une fois de plus invités à revoir le concept global de cet événement au regard des conditions de détention. En dehors du bien-être animal, nous pensons qu'il faut également prendre en compte les aspects de sécurité. Il existe de nombreux dangers lorsque des visiteurs et des visiteuses, en particulier des enfants, s'approchent imprudemment des chevaux par derrière. La PSA estime qu'il ne suffit en aucun cas que les responsables de l'organisation rejettent la responsabilité des chevaux et de leurs réactions (motivées par un comportement de fuite) sur les exposants et les exposantes ainsi que sur les détenteurs et les détentrices des animaux. Contrairement au grand besoin d'amélioration en ce qui concerne les conditions de détention souvent médiocres au Marché Concours, la plupart des démonstrations et des présentations de chevaux se déroulent de façon satisfaisante et respectueuse des animaux.

### **Trop peu d'espace – situations souvent contraintes**

Nous sommes d'avis que, lors des expositions, il reste généralement une belle marge de progression pour la détention des chevaux. Cela va de la détention fréquemment inadaptée à l'espèce, dans des box ou des enclos dans lesquels les animaux doivent souvent séjourner durant des jours, visibles de plusieurs côtés, avec des problèmes de distance avec les personnes, des congénères ou d'autres animaux jusqu'au manque de possibilités de retrait et de protection des regards, et surtout d'exercice quotidien et d'activité. Bien que de nombreux box aient désormais une bonne couche de litière et que les animaux soient généralement bien soignés, ils manquent souvent de contacts sociaux et, avant tout aussi, de suffisamment d'exercice.

La devise des expositions d'animaux contemporaines devrait donc être: MOINS, C'EST PLUS. Si l'espace est limité, il faut y exposer moins d'animaux, car c'est le seul moyen d'assurer les pos-

sibilités de retrait, la protection des regards et la distance individuelle qui sont importantes pour chaque animal et garanties par la loi. Et c'est ainsi seulement que les expositions pourront jouer leur rôle d'exemplarité en matière de détention et de traitement des animaux.

Point négatif: de nombreux animaux présents lors de certaines expositions étaient, par exemple, contraints de manger en se faisant caresser et tripoter en même temps par le public. Il suffirait d'installer dans l'enclos ou sur le parcours extérieur plusieurs points d'affouragement ou comme mentionné précédemment, des zones tampons entre les animaux ou les groupes d'animaux et le public. La LUGA a montré un exemple positif.

### **Mini-zoos: exercice délicat entre protection animale et contacts sociaux homme-animal**

Comme toujours, nous constatons souvent qu'il y a trop d'animaux dans ces mini-zoos avec trop peu de possibilités de retrait et d'évitement. En raison de l'espace limité, de nombreux animaux de ces mini-zoos se retrouvent souvent dans des situations contraintes. Ce fait est particulièrement notoire chez les espèces animales qui se regroupent et aiment bien se blottir les uns contre les autres, comme les agneaux et les porcelets. Ce sont précisément ces animaux qui sont souvent dérangés, effarouchés et chassés par les enfants alors qu'ils se reposent. On retrouve ce problème avec les chèvres et les possibilités de grimper: ici aussi, les animaux sont dérangés et souvent évincés par les enfants qui aiment aussi grimper.

Un potentiel de conflit identique existe aussi sur les points d'affouragement. Ceux-ci sont souvent placés de telle manière que les animaux sont obligatoirement dérangés par les caresses des personnes pendant qu'ils mangent. Aujourd'hui, les mini-zoos offrent tous des espaces de retrait généralement bien marqués. Mais malheureusement, ils manquent de barrières fonctionnelles, de personnel capable de s'imposer et d'une éducation stricte du jeune public sur la façon de se comporter avec des animaux qui se sont mis en retrait et se reposent. Les parents et les personnes accompagnantes sont aussi invités à mieux surveiller leurs protégés et à leur apprendre à traiter les animaux avec respect!

### **Améliorations significatives souhaitées sur les marchés paysans**

Lors de nos deux visites au Buremârit à Münsingen BE et à la Foire de Chindon à Reconvilier BE, auxquels nous nous sommes rendus pour la première fois en 2022, nous sommes repartis avec des images parfois choquantes et des conditions de détention non conformes aux normes de protection des animaux.

Presque tout ce qui avait des ailes ou quatre pattes était proposé au Buremârit: poules de toutes sortes, faisans, cailles, dindes, estrildidés, oies, canards, cochons d'Inde, lapins, ânes, poneys, chevaux et chèvres. La plupart des volailles étaient proposées à la vente, sans soin, dans des cages insuffisamment aménagées, sans possibilité de retrait, en détention individuelle ou à plusieurs animaux dans une même cage. Nombre d'animaux se bousculaient apeurés tout au fond de la cage et se sentaient sans protection, souvent aussi parce que les cages n'étaient pas couvertes. Le public pouvait approcher les animaux de tous les côtés, sans limite. De nombreux animaux ont été touchés et sortis de leurs cages sans intention de les acheter. Les animaux ne pouvaient pas se mettre en retrait ni se reposer faute d'endroit pour le faire ou échapper aux regards. Une grande partie des animaux étaient visiblement dépassés par la situation. La même chose a pu être observée avec les chèvres qui étaient très exposées au beau milieu d'un petit enclos.

De plus, de nombreux animaux étaient transportés et exposés dans des caisses de transport totalement inadaptées, comme les lapins dans des caisses de transport de volailles, beaucoup trop basses, et dans lesquelles les lapins ne pouvaient ni s'asseoir ni se tenir debout.

Par rapport à d'autres expositions, les dispositions de protection des animaux n'ont pas été respectées à plusieurs reprises et la manipulation des animaux était souvent sans ménagement. Le

comportement du public laissait également beaucoup à désirer. Le mot d'ordre était «premier arrivé, premier servi». Le public s'est littéralement précipité dans la halle des ventes et a afflué vers les animaux exposés en cage. La plupart des animaux étaient déjà vendus en une heure et il y a probablement eu de nombreux achats spontanés. L'obligation d'information du personnel de vente n'a été remplie que dans de rares cas.

Au marché aux bestiaux de la Foire de Chindon, toutes sortes de grands et petits animaux étaient proposés en plein air: vaches, chevaux, ânes, chèvres, moutons, chiens, chats, volailles de toutes sortes, cochons d'Inde, hamsters, etc. Ici aussi, en grande partie, aucune possibilité de retrait ou de protection des regards n'était proposée. Les conteneurs de transport étaient souvent inadaptés à l'espèce et à la taille des animaux, et les écrans visuels étaient largement absents. Certains animaux étaient détenus individuellement; pour d'autres, les conteneurs étaient trop petits car ils contenaient trop d'animaux. Le public a très souvent pu approcher les animaux exposés de tous les côtés. Certains animaux étaient attachés trop court et/ou peu soignés, comme les ânes aux sabots trop longs, les oies aux plumes sales. Nombre d'animaux manquaient de protection contre les intempéries, comme les ânes, les chèvres et les moutons attachés. Certains animaux étaient manipulés assez brutalement, comme les poules mises en cages et dans des caisses, sans ménagement, tenues par leurs pattes arrière et la tête en bas.

Les marchés aux animaux traditionnels de Münsingen BE et de Reconvilier BE nous ont montré qu'ils ont encore beaucoup à faire pour se rapprocher du niveau de protection et de bien-être des animaux dont on peut faire l'expérience lors des foires grand public et, dans certains cas, lors des foires spécifiques à une espèce. Nous allons continuer à regarder cela de près et espérons voir des améliorations significatives dans le transport, la détention et la manipulation des animaux cette année.

### **Place aux éleveurs et éleveuses extrêmes ainsi qu'aux élevages extrêmes!**

Cette année aussi, nous avons observé des améliorations concernant la fréquence du toilettage excessif lors des expositions canines et félines. Néanmoins, nous avons également constaté que l'ambition des éleveurs et des éleveuses chez les champions et les petites races (à poils longs) continuait de prévaloir et que ces derniers étaient encore toilettés et pomponnés bien plus que nécessaire. Force est, hélas, de constater que plus un chien était toiletté et pomponné, plus il avait de chances d'être primé, et ce, quelle que soit la race. On peut seulement déplorer que la devise selon laquelle il faut souffrir pour être beau soit parfaitement appliquée ici et que les juges se soient laissé influencer. Malheureusement, les animaux n'ayant pas leur mot à dire souffrent de ces manipulations lors des expositions. Qui plus est, comme le toilettage excessif est injuste envers les autres participants et participantes, tout est fait, si possible, en catimini. Il faut surveiller de très près les exposants et les exposantes ainsi que les éleveurs et les éleveuses pour les prendre en flagrant délit et retirer les «brebis galeuses» de la compétition. Mais tout cela ne sert à rien en l'absence de conséquences sérieuses pour le comportement fautif. Les meilleurs règlements et lois sont inutiles si leur application ne suit pas.

En dehors de cela, le public des expositions canines et félines a eu peu ou prou le même spectacle qu'avant la pandémie. Il a vu de nombreux animaux handicapés par des caractéristiques d'élevage extrême: museau court prononcé, nombreux plis, queue manquante ou courte, problèmes respiratoires, chiens à peine capables de se déplacer à cause de leurs poils trop longs, trop courts sur pattes et trop bas, au dos trop long et aux oreilles tombantes surdimensionnées, traînant sur le sol, comme par exemple le basset.

À nos yeux, exposer des chats nus sans ou avec des vibrisses très courbées était contraire à la protection animale.

La PSA estime en particulier qu'il reste encore beaucoup à améliorer en ce qui concerne les élevages extrêmes et que, précisément dans ce domaine, l'ordonnance sur la protection des animaux dans



le cadre de l'élevage (en vigueur depuis 2014) est encore loin d'être rigoureusement appliquée. À l'avenir, les juges, les responsables de la manifestation et les vétérinaires officiels devront être encore plus attentifs et plus sévères. À notre avis, de simples certificats vétérinaires attestant que les animaux sont en bonne santé ne suffisent pas à justifier l'exposition de formes d'élevage extrêmes.

## Notre bilan

Nous sommes en dialogue ouvert avec de nombreux responsables de l'organisation, exposants et exposantes – et la collaboration avec l'objectif commun de créer les conditions d'un meilleur bien-être animal pour les animaux d'exposition s'avère fructueuse des deux côtés. D'ailleurs, ces personnes sont nombreuses à prendre nos critiques à cœur et à mettre en œuvre des améliorations. Nous voyons souvent des animaux à l'aise, détendus, occupés et capables d'interagir avec des congénères ou également des personnes. Les expositions ne sont donc pas uniquement stressantes et fatigantes pour les animaux, mais aussi un divertissement et un enrichissement – quand on s'y prend bien. Le fait est que les expositions d'animaux jouent un rôle important dans notre société et sont un point de rencontre indispensable pour les personnes qui aiment les animaux, les spécialistes, les éleveurs et les éleveuses ainsi que d'autres parties intéressées. Sans compter qu'elles assument également d'importantes tâches pédagogiques ainsi que la responsabilité d'éduquer le public en matière de détention et de traitement respectueux des animaux. Voilà pourquoi la Protection des animaux insiste tant sur l'application correcte et cohérente de l'ordonnance sur la protection des animaux et exige que les expositions d'animaux se présentent au public avec des détentions d'animaux et en groupe exemplaires ainsi qu'avec un traitement respectueux.

Nos suggestions concrètes d'amélioration et nos demandes figurent dans le bilan de chaque rapport spécifique d'exposition.

Julika Fitzi-Rathgen Dr méd. vét. MLaw  
Protection Suisse des Animaux PSA  
Responsable du projet Expositions d'animaux

# Exposition de reptiles, Yverdon-les-Bains

21 février au 5 mars 2022, visitée le 3 mars 2022



*Crotale diamantin de l'est*

## I. Généralités

### Remarques générales sur l'exposition

L'Exposition de reptiles est une exposition organisée par la société Reptiles du Monde SA domiciliée à Servion. En mars 2022, la Protection Suisse des Animaux PSA a visité l'exposition dans le centre commercial Belair Centre à Yverdon-les-Bains.

Les organisateurs y ont présenté diverses espèces de reptiles (serpents, lézards, tortues) et une grenouille cornue de Cranwell. Tous les animaux étaient présentés dans des terrariums.

L'exposition était située sur deux niveaux dans l'espace intérieur du centre commercial accessible au public. La température ambiante était adéquate et il n'y avait pas d'odeurs désagréables.

### Remarques sur la détention des animaux

La majorité des enclos correspondaient aux dimensions minimales et aux spécifications d'aménagement de l'ordonnance sur la protection des animaux (OPAn) et dépassaient parfois largement les dimensions minimales. La structure des enclos proche des conditions naturelles et adaptée aux besoins a majoritairement fait bonne impression. La qualité de l'éclairage était meilleure que lors de précédentes expositions, mais restait déficiente à certains égards. De nombreuses lampes n'étaient pas protégées et présentaient donc un risque considérable de brûlures pour les animaux. La distance entre certaines lampes UV et les animaux était parfois très réduite (15 cm). Il est essentiel que les organisateurs contrôlent les UV pour ne pas nuire aux animaux en les exposant à des puissances de rayonnement trop fortes.



L'aménagement du terrarium du *Lampropeltis getula* respectait bien les besoins des animaux et offrait de nombreuses niches avec des cachettes et des points chauds.

Nom: Serpent licorne Name: Einhornschlange Nome: Serpente unicorno Name: Unicorn-Snake		Nom scientifique: <i>Gonyosoma boulengeri</i> Wissenschaftlicher Name: Nome scientifico: Scientific name:	
Taille maximum: Maximalgröße: Grandezza massima: Maximum size: <b>130 cm</b>		Alimentation: Nahrung: Alimentazione: Food: Petits mammifères, oiseaux, lézards, amphibiens Kleine Säugetiere, Vogel, Echsen, Lurche Piccoli mammiferi, uccelli, lucertole, anfibi Small mammals, birds, lizards, amphibians	
Particularités: <b>Faiblement venimeux</b> C'est un serpent très rare. Il est gris à la naissance, et, en grandissant, il devient d'un magnifique vert fluo.		Kennzeichen: <b>Schwach giftig</b> Dies ist ein sehr seltenes Tier. Es ist grau, wenn es zur Welt kommt und während es wächst, wird seine Farbe wunderschön grün leuchtend.	
Particolarità: <b>Poco velenoso</b> Questo è un animale rarissimo. Nasce grigio e mentre cresce diventa di un meraviglioso colore verde-fluo.		Particularity: <b>Slightly venomous (rear fang snake)</b> This is a very rare snake. At birth its color is grey, becoming light green while the snake grow up.	
Cette exposition est organisée par: Diese Ausstellung wird organisiert von: Questa esposizione è organizzata da: This exhibition is organized by:		Reptiles du Monde CH - 1077 Servion (VD) Fax: 021 903 44 50 Tél.: 079 622 70 97 079 623 16 70	

Par ailleurs, les animaux détenus en groupe peuvent se trouver en concurrence pour le point chaud si ces places de confort ne sont pas disponibles en nombre suffisant.

Certaines installations étaient visibles de tous les côtés, ce qui limitait les possibilités d'aménagement et d'équipement dans le terrarium ainsi que les possibilités de retrait pour les animaux. Heureusement, l'aménagement des terrariums était en général beaucoup plus spacieux et respectueux des animaux que lors des expositions précédentes.

Il y avait sur tous les enclos des renseignements sur les espèces animales présentées.

Exemple de panneau explicatif.

### Remarques sur le comportement des visiteurs

La visite n'a pas permis d'observer de comportement inhabituel des visiteurs qui aurait dérangé les animaux. La plupart des visiteurs présents se sont comportés de manière exemplaire. La forte présence des responsables de l'exposition y est certainement pour quelque chose.

## II. Points positifs pour la protection animale relevés durant l'exposition

- Pratiquement tous les terrariums étaient proches de l'habitat naturel et aménagés selon les besoins des animaux. La majorité des animaux présentés avaient des possibilités de se cacher.
- Les enclos étaient très propres.
- La température ambiante était appropriée pour les animaux. La lumière du soleil ne donnait pas directement sur les terrariums.
- La qualité de l'éclairage était généralement bonne. Il y avait également plus de lampes UV.



*La taille et l'aménagement du terrarium du grand python à tête noire auraient pu être plus respectueux des animaux. Il suffirait d'un dimensionnement plus généreux et d'une meilleure structuration de l'installation ainsi que de lieux de couchage surélevés facilement accessibles.*

### III. Points critiquables

- Un agame barbu mâle était en permanence très actif et réagissait à la présence des visiteurs ainsi qu'à celle de ses congénères par un comportement menaçant. Dans cette situation de détention, l'animal semblait, au moins temporairement, stressé et surmené.
- De nombreux terrariums étaient visibles sur les quatre côtés. Être exposés de cette manière est pénible pour les animaux, surtout en cas de forte fréquentation, car ils ne peuvent pas se mettre suffisamment en retrait, comme c'était le cas du python à tête noire, par exemple.
- La PSA est d'avis que la présentation d'animaux albinos ou dans des mutations de couleurs n'est légitime que si les problèmes qui entourent ces élevages extrêmes sont bien soulignés. Autrement, il faudrait exposer des animaux dans leurs couleurs à l'état sauvage.
- Certains terrariums ne répondaient que tout juste aux spécifications minimales de l'OPAn. C'était notamment le cas du python à tête noire ou du mocassin chinois/de la vipère des cent pas (*Deinagkistrodon acutus*).
- La qualité de l'éclairage n'était pas satisfaisante à certains égards. Les lampes UV et les spots chauffants doivent être installés à une distance appropriée entre la lampe et l'animal. Elles ne doivent pas entraîner de brûlures (dûes à la chaleur ou à un rayonnement UV excessif), tout en permettant aux animaux de bénéficier d'un apport suffisant de chaleur et de lumière UV. Ce n'était malheureusement pas le cas dans certains terrariums. Dans plusieurs terrariums, les lampes n'étaient pas protégées et étaient accessibles aux animaux (p. ex. couleuvre léopard, python royal, python vert). Il y avait par conséquent un risque aigu de brûlures. Néanmoins, les lampes étaient protégées par un boîtier chez certaines espèces grimpantes (couleuvre de Formose, serpent ratier-rhinocéros).



*Les lampes deviennent très chaudes et constituent un réel risque de brûlures si elles ne sont pas protégées et sont accessibles aux animaux. Afin de protéger les animaux des blessures, la distance correcte entre la lampe et l'animal doit être respectée, en particulier avec les lampes qui émettent de la lumière UV.*



*L'élevage de certaines formes colorées est lucratif dans les milieux terrariophiles. Cependant, certaines couleurs s'accompagnent de modifications pathologiques, de mobilité réduite ou d'une sensibilité accrue à la lumière. Dans les expositions publiques, il faut présenter des animaux avec une coloration de type sauvage afin de ne pas augmenter davantage la demande d'animaux ayant des caractéristiques d'élevages extrêmes.*



*Du point de vue de la PSA, les terrariums qui peuvent être vus de tous les côtés sont inadaptés, car ils offrent peu d'options d'aménagement et les animaux sont stressés par manque de possibilités sûres de retrait.*

#### **IV. Améliorations par rapport à la dernière exposition de cette entreprise**

- La taille des terrariums était généralement spacieuse par rapport aux animaux détenus et l'aménagement était dans la plupart des cas très respectueux des animaux, avec de nombreuses cachettes, zones de retrait et de confort.
- À bien des égards, la qualité de l'éclairage était plus adaptée aux besoins, comme l'éclairage de base, la lumière UV ou la présence de plusieurs zones de confort avec des spots lumineux et chauffants.
- Aucune condition de détention contraire à la loi n'a été constatée.

#### **V. Conclusion**

- Les conditions de détention de l'Exposition de reptiles ont fait une impression plutôt positive. La majorité des enclos méritaient des compliments pour leurs aménagements naturels et variés.
- En matière d'éclairage, de présentation d'animaux avec des mutations de couleurs ou de présentation dans des terrariums visibles de tous les côtés, il y a encore des marges d'amélioration.

À ce stade, la PSA réitère volontiers son offre de soutien technique aux organismes habilités à délivrer des autorisations lors de l'examen des autorisations.

#### **VI. Exigences de la PSA**

- Toutes les installations doivent impérativement au moins être conformes aux directives de l'OPAn.
- L'aménagement des installations doit largement répondre aux besoins des animaux. L'exposant a ici un rôle d'exemplarité important et ne doit montrer que des terrariums dont l'aménagement est exemplaire.
- L'éclairage doit être adapté aux besoins des différentes espèces (notamment l'intensité de l'éclairage, la lumière UV, les zones de confort).

# OFFA Saint-Gall

Du 20 au 24 avril 2022, visite du 23 avril 2022



*Démonstration équestre – suspens au programme: tombera? tombera pas?*

*À l'OFFA 2022, certains intermèdes ont tenu le public en haleine (pour sûr aussi, des cavalières et des cavaliers ainsi que des aides) avec les réactions imprévues des chevaux. Ici, le cheval a été effrayé par les vagues artificielles – la cavalière a su maîtriser la situation délicate avec brio grâce à ses compétences équestres.*

## Généralités

### Informations générales sur le salon

Après une pause de trois ans, le 37<sup>e</sup> salon équestre de l'OFFA était de retour. Avec 430 exposantes et exposants et près de 80 000 visiteuses et visiteurs, le salon s'est tenu du 20 au 24 avril 2022 dans le cadre de la 44<sup>e</sup> foire de printemps et des tendances OFFA à Saint-Gall. Il y a eu de nombreuses démonstrations équestres allant du dressage, du saut d'obstacles, de la voltige et de l'équitation western à divers intermèdes, quadrille, football avec des haflingers et attelages de brasserie, sans oublier des présentations de juments franches-montagnes avec et sans poulain. Un concours d'apprenti maréchal-ferrant et diverses épreuves d'équitation et d'attelage ont également eu lieu durant le salon. La Protection Suisse des Animaux PSA a visité le salon équestre le samedi 23 avril 2022. Les démonstrations se sont déroulées en extérieur, en partie sous abri sur le grand espace extérieur ou dans l'arène en plein air. À l'exception d'une présentation (Sound of Silence Show) avec un intermède de chants assez fort, le niveau sonore des spectacles et des concours étaient supportables pour les chevaux. La plupart des chevaux ont présenté leur savoir-faire sans signe de stress ou de surmenage et sans intervention brutale des cavalières et des cavaliers ou des démonstratrices et des démonstrateurs.



## Conclusion et revendications

Lors de foires grand public avec des expositions et des démonstrations d'animaux, la Protection Suisse des Animaux PSA attend de toutes les parties prenantes non seulement de prendre en compte au mieux le bien-être des animaux, mais aussi de satisfaire à leur rôle d'exemplarité en ce qui concerne les systèmes de détention présentés.

La plupart des conditions de détention des animaux et des démonstrations équestres à l'OFFA 2022 ont été présentées de manière satisfaisante. Il y avait de nombreux exemples positifs à observer et la plupart des cavalières et des cavaliers, des exposantes et des exposants ont montré leurs talents (équestres) ainsi que les performances de leurs chevaux de manière professionnelle et respectueuse des animaux. Hormis les présentations, il n'y avait pas grand-chose à redire quant au traitement des animaux. Il reste néanmoins à apporter des améliorations souhaitables en matière de protection des animaux pour la prochaine OFFA. Cela concerne, par exemple, l'adaptation des dimensions minimales prescrites par la loi pour les juments et leurs poulains ou la présentation des juments sans gourmettes blessantes et douloureuses. De notre point de vue, des animaux déjà surmenés n'ont pas leur place dans les expositions d'animaux qui impliquent toujours un certain stress supplémentaire. Ils méritent de se reposer et de se détendre au calme dans leur lieu de vie. De plus, nous attendons que chaque animal exposé puisse se retirer et bénéficier d'une protection des regards suffisante. Le placement correct des abreuvoirs joue également un rôle.

# LUGA Lucerne

Du 22 avril au 1 mai 2022, visité le 29 avril 2022



*Les cochons de course de la LUGA se reposent visiblement de manière détendue sur une abondante litière propre et dans un espace généreux en vue de la prochaine course.*

## Conclusion et revendications

La Protection Suisse des Animaux PSA attend des expositions qu'elles prennent non seulement en considération le bien-être des animaux, mais qu'elles aient aussi un rôle d'exemplarité pour les systèmes de détention. Dans l'ensemble, la LUGA 2022 a aussi rempli ce rôle d'exemplarité avec des conditions de détention des animaux généralement satisfaisantes. La volonté des exposants d'établir un bon dialogue et de procéder à des améliorations mérite d'être souligné. Certaines des critiques relevées les années précédentes ont également été prises en compte cette année et suivies d'améliorations en ce qui concerne le bien-être animal.

Malgré cette impression généralement positive, il ne faut pas oublier qu'il reste des possibilités d'optimisation. Les enclos pourraient répondre en partie encore mieux aux besoins des animaux ou être plus richement aménagés, et il y a encore une marge de progression en matière de possibilité de retrait et/ou de protection des regards.

De plus, la PSA recommande d'être attentif aux densités d'occupation. Même les enclos prétendument spacieux peuvent s'avérer exigus s'il y a trop d'animaux. Dans le cas des moutons et des animaux du mini-zoo, la densité d'occupation doit être à nouveau légèrement réduite et, à notre avis, ne doit en aucun cas être augmentée.

Il est également important pour nous que les animaux exposés aient toujours la possibilité de choisir s'ils souhaitent se montrer au public et à quel moment. Il faut en particulier installer des aires d'affouragement à l'écart des visiteurs afin de permettre aux animaux les plus craintifs de manger sans être dérangés. Quand c'est possible, il faut proposer des éléments qui permettent aux animaux de se protéger des regards ou des cachettes pour se mettre en retrait. La loi les prescrit pour certaines espèces animales et ces éléments devraient au minimum offrir de la place à tous

les animaux, mieux encore, être disponibles en surplus.

Il est important que les chèvres aient des possibilités de grimper utiles et un nombre suffisant de plateformes surélevées. La PSA souhaite que le mini-zoo soit doté de plateformes en hauteur dans l'espace de retrait.

Il faudra accorder également plus d'importance à la protection contre les intempéries. Si jusqu'à présent les mesures de protection contre la chaleur ont été bien appliquées à la LUGA, la protection contre le froid a été négligée par endroits en 2022. C'est tout aussi important pour le bien-être des animaux et garanti par la loi – l'art. 3, al. 2 de l'ordonnance sur la protection des animaux (OPAn) stipule que les enclos doivent être dotés d'aires climatisées adéquates. Des dérogations en la matière ne sont pas non plus autorisées pour les expositions animales. Indépendamment de la durée de la manifestation, la protection contre les intempéries doit être garantie à tout moment et répondre aux besoins des animaux (art. 30b, al. 2 OPAn).

# Exposition féline internationale Laufen

Du 21 au d 22 mai 2022, visité le 21 mai 2022



## Conclusion

L'atmosphère calme et le traitement généralement bon des chats étaient deux des aspects positifs de l'exposition à Laufen. La plupart des animaux avaient manifestement l'habitude de la situation d'exposition et s'en accommodaient bien. On a constaté une évolution positive de l'aménagement des cages. Par rapport aux expositions précédentes, les exposants étaient bien plus nombreux à appliquer correctement les réglementations en la matière au bénéfice réel des chats.

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2018, l'ordonnance révisée sur la protection des animaux (OPAn) est entrée en vigueur. Elle implique certaines modifications destinées à améliorer le bien-être des animaux dans le cadre des expositions. L'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) a rédigé des fiches thématiques pour mieux préciser ces dispositions pour les différents groupes d'animaux. La fiche thématique «Protection des animaux no 18.3 Expositions de chats» a été publiée en janvier 2021. Les informations concrètes sur les races d'élevages extrêmes constituent des aspects importants de cette fiche thématique. Elle fait la distinction entre les races qui sont généralement exclues des expositions, comme le Manx, et les races dont des représentants qui présentent certaines caractéristiques ne sont pas autorisées à être exposées. Il s'agit notamment des races brachycéphales Persan, Exotic Shorthair, British Shorthair et Birman fréquemment exposées. Il est interdit d'exposer des individus présentant des signes de larmolements chroniques

ou des difficultés respiratoires. Lors de l'exposition, on a pu observer deux représentants de ces races présentant un larmolement. Les zones nues légèrement rougies autour des yeux indiquaient un larmolement pouvant être considéré comme chronique. La PSA a pu constater l'administration de collyres à ces chats. Ils peuvent réduire ou empêcher le larmolement des chats pendant un certain temps. Il y a donc lieu de supposer qu'un nombre encore plus important de chats souffre de problèmes oculaires chroniques. Un Exotic Shorthair (la variante à poil court du Persan) souffrait apparemment de problèmes respiratoires et haletait, la gueule ouverte et la langue tirée. La fiche thématique précise que les organisateurs doivent informer à l'avance les exposants de la réglementation relative aux chats présentant des caractéristiques de contraintes dues à la sélection. Si des exposants amènent néanmoins de tels chats à l'exposition, l'organisateur doit les expulser de l'exposition. Particulièrement chez les races brachycéphales, les critères d'exclusion ne se manifestent pas obligatoirement en permanence. Autrement dit, un chat ne présente pas toujours de problèmes respiratoires ou ses yeux ne larmoient pas constamment – éventuellement sous l'influence de collyres appropriés. C'est pourquoi il ne faudrait pas se contenter de vérifier les critères d'exclusion des chats lors des contrôles à l'entrée, mais aussi contrôler régulièrement pendant l'exposition les races concernées. À Laufen, des chats Sphynx sans vibrisses et des chats Rex à vibrisses atrophiées ont été exposés. La fiche thématique indique clairement que cela n'est pas autorisé. Ce critère d'exclusion étant très facilement vérifiable, il est d'autant plus incompréhensible que ces animaux aient été exposés comme d'habitude. Les exposants et les organisateurs n'ont manifestement pas rempli leurs obligations clairement définies.

La Protection Suisse des Animaux PSA exige des responsables d'expositions et de la FFH (Fédération Féline Helvétique) qu'ils se conforment à toutes les dispositions légales et exigences de la fiche thématique de l'OSAV relatives aux expositions de chats. Il est urgent d'agir pour la protection des animaux, en particulier dans le domaine des expositions de chats qui peuvent relever des élevages extrêmes ou présenter des caractéristiques d'élevage extrême, dont les animaux ont à souffrir.

# Buremärit Münsingen

6 juin 2022, visité le 6 juin 2022



## Conclusion

La Protection Suisse des Animaux PSA s'engage depuis de nombreuses années pour que les animaux ne soient pas achetés et/ou donnés de façon spontanée ou sur un coup de tête. Or, des événements comme le marché d'équidés et de petits animaux à Münsingen favorisent un tel achat spontané problématique. Le problème principal réside alors dans le fait que les futurs détenteurs d'animaux ne se sont pratiquement jamais suffisamment informés sur les besoins de leurs protégés et ne peuvent guère s'assurer qu'ils ont assez de place, d'argent et de savoir-faire pour pouvoir en assumer la responsabilité à long terme. En conséquence, les animaux souffrent de mauvaises conditions de détention, et ce sont surtout les petits animaux de compagnie comme les cochons d'Inde et les lapins qui végètent dans des cages bien trop petites, dans la chambre des enfants. Afin de remédier – un peu tout au moins – à ce problème très répandu, la Confédération a introduit dès 2008 l'obligation d'informer à l'occasion de la vente d'animaux de compagnie et d'enclos ou cages (2018); selon cette obligation, lors de manifestations organisées à titre commercial, les acheteurs doivent être informés par écrit des besoins spécifiques de l'espèce. Malheureusement, ledit Buremärit a omis de se conformer à ce devoir d'information, car on n'y trouvait même pas de fiches informatives sur les espèces animales proposées et, même dans l'ambiance bruyante du marché et de la «chasse aux bonnes affaires», il n'a pas été possible d'observer, lors de la visite de la PSA, des vendeurs qui auraient informé personnellement les futurs détenteurs sur les conditions de détention des animaux.

Par ailleurs, la PSA estime que la direction de la manifestation où sont exposés des animaux est tenue de présenter des modes de détention aussi bons et respectueux que possible, qui doivent toujours satisfaire aux exigences minimales des dispositions légales régissant la protection des

animaux. Le degré de qualité de la détention des animaux et la manière dont ils sont traités, autrement dit ce que voient et se voient présenter les visiteurs lors de ces manifestations, donnent à ceux-ci des indications pour la détention des animaux à la maison. Dans le cas des cages beaucoup trop petites, non conformes à la loi et sans protection que la PSA a trouvées sur ce marché, l'exemple donné serait particulièrement tragique pour les animaux.

Il est absolument inacceptable que la plupart des animaux aient dû rester au marché pendant des heures sans aucune possibilité de retrait et qu'il n'y ait pas eu de protection visuelle, ou alors seulement de manière insuffisante, contrairement à ce que prescrivent aussi bien l'ordonnance sur la protection des animaux que le règlement de ce marché. Dans la majorité des cas, les responsables de la manifestation et les vendeurs n'empêchaient pas le public de s'approcher des animaux. Faisait également défaut un ruban de délimitation – qui aurait pu être placé aisément – pour maintenir une certaine distance. Par conséquent, la plupart des animaux mis en vente montraient des signes de peur et de surmenage. Ceux qui étaient surmenés auraient dû être renvoyés chez eux par les responsables de l'exposition ou placés dans un endroit calme, à l'écart des visiteurs.

L'offre d'équidés était également douteuse sous l'angle de la protection animale. Il y avait manifestation des équidés dont l'origine ne semblait pas tout à fait claire et dont l'état de santé et le statut vaccinal devaient, aux yeux de la PSA, être examinés de plus près à l'avenir, et ce avant qu'ils ne soient admis sur un marché. En effet, le règlement du marché stipule qu'aucun animal malade ne peut être exposé. Les vaccinations ne sont pas obligatoires, mais cela devrait être introduit. Les ânes qui, en dépit de leur âge avancé, ont été présentés avec des passeports récemment émis, ont laissé quelques questions ouvertes. La PSA estime que précisément les équidés, qui ne sauraient être détenus qu'au bénéfice de beaucoup d'expérience et de connaissances, ne doivent jamais être achetés sans connaissances préalables. La PSA exige une formation théorique et pratique pour les futurs détenteurs d'ânes et de chevaux.

La manière dont le Buremärli a présenté ses animaux ce lundi de Pentecôte contrevient à la loi et est loin d'être respectueuse des animaux. La PSA demande instamment aux responsables de mettre en œuvre des mesures d'amélioration immédiates et espère que celles-ci seront déjà visibles lors de la prochaine visite.

# Foire de Chaidon, Reconvilier BE

5 septembre 2022, visité le 5 septembre



## I. Généralités

### Informations générales sur l'exposition

La foire de Chaidon à Reconvilier BE a une longue tradition. A l'origine, il s'agissait de l'un des plus grands marchés aux chevaux d'Europe. Aujourd'hui, il a lieu chaque année le premier lundi de septembre et constitue également une fête de village. Le gros et le petit bétail sont livrés par camionnette, déchargés, exposés et mis en vente sur une grande prairie. Officiellement, il y a également une place pour la vente de chiens. Celle-ci n'a toutefois pas été utilisée. Par ailleurs, des petits animaux (chats, lapins, cochons d'Inde, volailles) sont proposés. Une fiche d'information donne quelques indications sur les exigences des expositions de petits animaux et mentionne un lien vers la page de l'OFAG traitant des marchés, expositions et manifestations.

### Remarques sur la détention des animaux

Le déchargement du gros et du petit bétail des camionnettes dans l'obscurité fut parfois mouvementé et non coordonné. A plusieurs reprises, des animaux ont glissé sur la route de plus en plus glissante, certains tombant même par terre. Ensuite, la plupart ont passé la journée attachés à une courte corde, sans protection contre les intempéries et directement au milieu de la foule des visiteurs. Ceux-ci avaient accès de tous les côtés à ces animaux qui n'avaient aucun moyen de se retirer. Les ânes, en particulier, semblaient souffrir des conditions pluvieuses et fraîches. Les élevages de petits animaux n'ont satisfait pour la plupart aux exigences légales qu'après l'intervention des autorités cantonales. La manipulation lors de la vente de poulets était souvent brutale, les oiseaux étant tenus par les pieds et emballés la tête en bas.



### Indications sur le comportement des visiteurs

La plupart des personnes se sont comportées de manière respectueuse envers les animaux. De nombreux visiteurs, notamment des enfants, ont essayé de caresser les animaux attachés, qui l'ont généralement supporté stoïquement. Il a été observé que les poules, en particulier, ont été transportées longtemps dans les boîtes de transport en carton après leur achat. Parfois, elles en étaient même retirées pour être transportées à travers le marché.

## II. Ce qui nous a plu dans l'exposition du point de vue de la protection des animaux

- Après l'intervention de l'Office vétérinaire cantonal, la plupart des cages pour petits animaux, qui n'étaient pas à l'origine aménagées et équipées conformément aux directives, ont été adaptées de manière satisfaisante (même si c'était improvisé). Mais manifestement, la plupart des exposants ne connaissaient pas les directives régissant la détention des animaux d'exposition ou les ont tout simplement ignorées.



*La couverture, le retrait et l'aménagement ont encore été adaptés à court terme.*

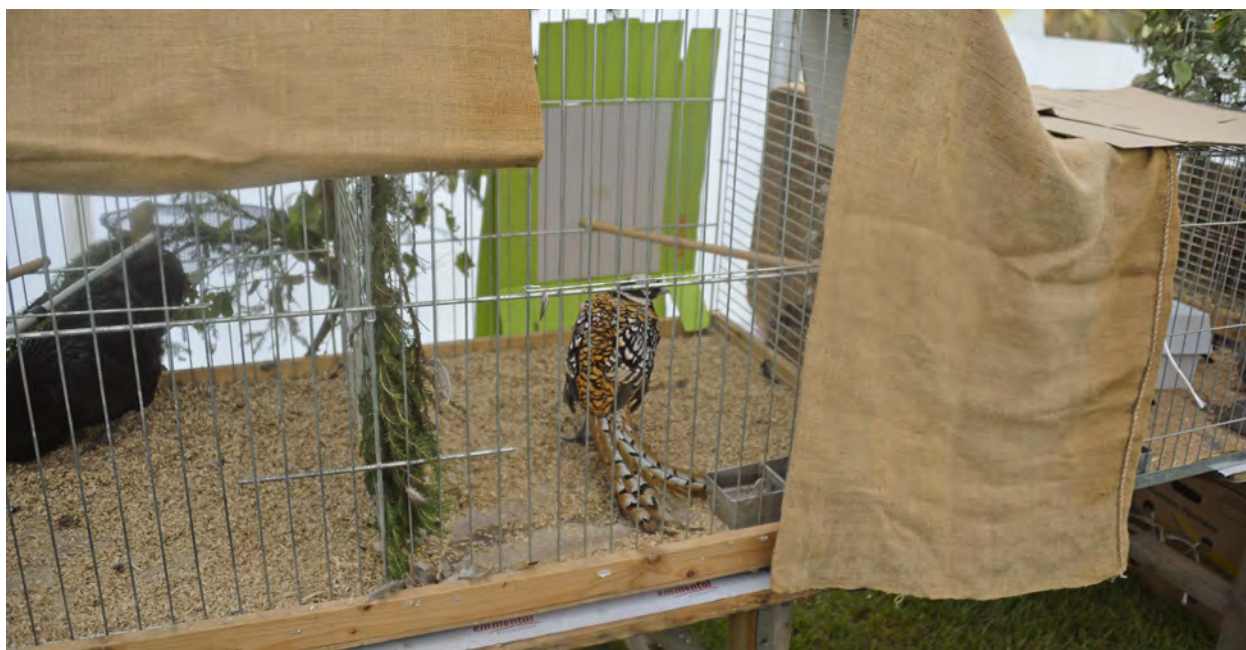
### III. Ce qui doit être critiqué

- En ce qui concerne les petits animaux, il y avait souvent peu de possibilités de se retirer au début du marché, mais après l'intervention des agents de contrôle officiels, des protections visuelles suffisantes ont été installées. Il serait souhaitable que le public ne puisse pas s'approcher des animaux par les quatre côtés
- Après avoir été placés dans des enclos d'exposition, les cochons d'Inde sont restés longtemps en état de choc, parfois plus de 20 minutes, et étaient manifestement submergés par la situation.
- Un chat était gardé juste à côté des lapins.
- Certaines cages étaient trop petites pour pouvoir y introduire les équipements nécessaires.



*La cage de cette poule était si petite qu'il n'y avait pas de place pour un perchoir.*

- Chez les cochons d'Inde et les lapins, il manquait souvent du matériel approprié leur permettant de ronger (branches naturelles) et une couverture vers le haut.
- La détention de faisans était insuffisante. La surface et la hauteur minimales exigées par la loi n'étaient de loin pas respectées. De plus, l'oiseau était détenu seul.



*Ce faisane a été proposé à l'unité dans une cage beaucoup trop petite. Les informations techniques de l'OFAG ont manifestement été ignorées.*

- Les oies étaient détenues dans des cages trop petites et aucune possibilité de bain n'était proposée. De plus, certains animaux présentés se distinguaient par leur mauvais état de plumage.



*Cette cage était également trop petite et n'offrait pas de possibilité de bain. De plus, les oies présentaient un mauvais plumage.*

- Les petits animaux étaient sans cesse sortis de leur enclos par les marchands et montrés au public.



*Des hamsters dorés ont été présentés à plusieurs reprises au public, sans qu'il y ait d'intérêt concret à les acheter. Pour le bien-être des animaux, cette pratique devrait être abandonnée.*

- Il semble que certains vendeurs de petits animaux gardent d'autres animaux dans des voitures, des petits conteneurs de transport ou d'autres récipients. Il serait souhaitable qu'à l'avenir, l'hébergement de ces animaux soit également examiné par le personnel de contrôle du marché.

- Certains ânes montraient des signes de malaise et tremblaient pendant et après la pluie (signes d'un dépassement de leur capacité d'adaptation).



*Abandonné sous la pluie. Comme leur fourrure n'est pas imperméable, les ânes sont vulnérables au temps humide et froid. Ils auraient donc besoin d'urgence d'une protection adéquate contre les intempéries.*

- Certains animaux ont été attachés à des cordes trop courtes, ce qui les a empêchés de brouter ou de se coucher.



*Cet âne était attaché si court qu'il ne pouvait ni atteindre le foin ni se coucher.*

- Un nombre effrayant de chevaux proposés présentaient un état général plutôt mauvais, visiblement amaigris ou négligés dans le soin des sabots. Nombre d'entre eux étaient visiblement d'un certain âge, mal musclés, les arcs costaux étaient nettement visibles, et il y avait quelques autres problèmes physiques (1 x écoulement nasal et œil larmoyant, au moins 1 x signes de problèmes de dos). Du point de vue de la PSA, de tels animaux, visiblement marqués par une vie mouvementée, ne devraient être autorisés à être commercialisés qu'après un examen vétérinaire complet. Il était frappant de constater que la plupart de ces animaux provenaient d'un seul commerçant.



*De nombreux chevaux présentaient des signes d'usure, des blessures et des sabots en mauvais état.*

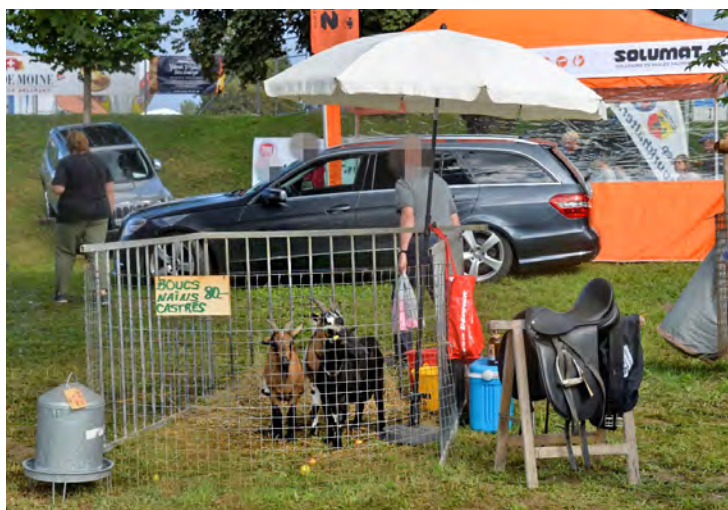
- On a souvent observé que les petits animaux étaient transportés longtemps dans leur caisse de transport après l'achat. Dans certains cas, ils en ont même été retirés et transportés de part et d'autre.
- Des chiots ont été proposés à la vente, qui, après examen des passeports pour animaux de compagnie, provenaient de l'étranger.

- Des poulets étaient tenus par les pieds et transportés la tête en bas. Des animaux ont été vendus à des jeunes de moins de 16 ans.



*Les poulets vendus ont été traités de manière brutale et des animaux étaient vendus à des jeunes de moins de 16 ans.*

- Une grande partie des chèvres proposées étaient en mauvais état nutritionnel, ce qui peut éventuellement être considéré comme la conséquence d'un élevage extrême (production de lait élevée et nourriture trop peu énergétique). En tout état de cause, du point de vue de la protection des animaux, il est discutable d'exposer de tels animaux.
- Les cabris étaient présentés dans un enclos ouvert sur le haut, sans aucune possibilité de se retirer.
- De manière générale, il n'y avait aucun moyen de se retirer pour les animaux de rente présentés attachés.
- Il n'a jamais été possible d'observer qu'était respectée l'obligation d'information prévue à l'art. 111 al. 1 OPA, nécessaire lors de la vente d'animaux dans un tel cadre.



*Ces chèvres naines se sont tout de même vu offrir une protection contre les intempéries.*

#### IV. Ce qui s'est amélioré par rapport à la dernière visite

- La plupart des animaux avaient un accès permanent à l'eau et à la nourriture.
- La propreté des cages était satisfaisante.
- Les cages n'étaient plus posées sur le sol ou empilées les unes sur les autres.



*Des gens, des chiens et d'autres animaux de toutes parts. Une barrière devrait être installée au moins d'un côté pour offrir une certaine protection aux animaux exposés.*

#### V. Conclusion et revendications de la PSA

La plupart des fournisseurs de petits animaux n'étaient manifestement pas au courant des informations techniques actuelles sur la protection des animaux figurant dans la Fiche thématique 18.1 (et suivantes) publiée par l'Office fédéral compétent (OFAG). Il incombe sur ce point à l'organisation de la manifestation de communiquer clairement ces directives aux marchands, de les contrôler et de les appliquer. Les prescriptions légales doivent être respectées dans leur intégralité. De cette manière, il est possible d'éviter, dans la plupart des cas, de trop solliciter la capacité d'adaptation des animaux exposés. La Protection Suisse des Animaux PSA a proposé son soutien technique, lors d'un entretien avec les personnes responsables sur place. Il est également impératif de respecter le devoir d'information prescrit par la loi lors de la vente d'animaux et d'informer ainsi l'acheteur ou l'acheteuse sur les besoins fondamentaux de l'espèce animale en question. Pour le gros et le petit bétail, il faut particulièrement veiller à les traiter avec prévenance. Les animaux atteints dans leur santé ne devraient pas être exposés au stress de telles manifestations. Tous les animaux devraient disposer à tout moment de possibilités de repli; il faudrait au moins empêcher, à l'aide de ruban de délimitation ou d'autres matériaux adaptés à cet effet, que des personnes puissent s'approcher – depuis l'arrière – des animaux attachés. Les animaux sensibles à la température, tels que les ânes, les jeunes et les petits animaux, devraient bénéficier d'une protection adéquate contre les intempéries.

# Exposition canine internationale à Lucerne

27 et 28 août 2022, visité le 27 août 2022



## Conclusion

Organiser une exposition canine en plein air dans un cadre verdoyant bien ombragé présente en général des avantages pour les chiens. Des promenades à proximité permettent aux chiens de compenser les journées d'exposition éprouvantes. Lors d'autres expositions en plein air (Kreuzlingen TG, Aarau AG), la Protection Suisse des Animaux PSA a fait compliment de l'espace spacieux qui permettait une distance individuelle suffisante entre les animaux. C'est un aspect important pour le bien-être des chiens lors des expositions, car ils peuvent ainsi se détendre plus facilement ainsi que leurs détentrices et détenteurs. Malheureusement, l'espace disponible à Lucerne LU était nettement plus limité et le nombre de participants et de visiteurs était si élevé que les exposants et les chiens ont dû s'entasser autour des rings. Les organisateurs de l'exposition devraient en tenir compte lors de la planification et adapter le nombre d'exposants à la situation sur place. Il faudrait aussi réglementer la manière dont les chiens sont détenus pendant l'exposition. En matière de protection animale, il n'est pas acceptable d'enfermer les chiens pendant des heures dans de petites cages ou des caisses de transport qui ne leur permettent même pas de s'asseoir ni de s'allonger.

Depuis des années, le règlement d'exposition de la SCS stipule que les méthodes de coiffage des chiens autres que le brossage ou le peignage sont interdites. Le toilettage avec du spray, de la poudre, des ciseaux, etc. et le fait d'attacher les poils et autres ne sont donc pas autorisés. Bien que ce règlement soit en vigueur depuis très longtemps, les responsables des expositions ne par-



viennent pas à le faire respecter de façon stricte. À Lucerne LU, le toilettage non autorisé semble avoir été davantage pratiqué que lors d'expositions visitées par la PSA dans le passé. Du moins, cela se faisait souvent moins en catimini. Il n'a pas été possible d'observer le personnel de contrôle censé faire respecter ce point du règlement. Un présentateur professionnel originaire d'Italie a carrément fait effectuer toute l'opération de coiffage sur le parking devant le centre d'exposition. Il semblait y être à l'abri des remontrances et des sanctions et a pu ainsi utiliser la potence de toilettage interdite sans être dérangé.

Du point de vue de la protection des animaux, il est incompréhensible que la SCS et les responsables des expositions n'aient pas réussi, depuis des années, à faire respecter ces réglementations importantes pour le bien-être animal lors des expositions. Les autorités aussi ont clairement un rôle à jouer ici ainsi que la responsabilité de veiller à ce que les ordonnances et les dispositions de protection des animaux soient respectées et appliquées. Ce laisser-faire sape la crédibilité vis-à-vis des exposants, du public et des amoureux des animaux et leur donne l'impression que d'autres dispositions existent certes sur le papier, mais que les infractions ne sont pas sanctionnées. L'utilisation de colliers étrangleurs interdits par la loi en Suisse en est un bon exemple. Dans ce domaine aussi, l'interdiction n'est pas rigoureusement appliquée depuis des années. De tels colliers étaient encore utilisés à Lucerne LU, sans pour autant que les contrevenants aient été apparemment sanctionnés. Comparé aux expositions précédentes, seules quelques très rares affiches sur le site faisaient référence à cette interdiction. Comme cela a été critiqué à plusieurs reprises par la PSA, interdire simplement les laisses et les colliers non conformes à la protection des animaux est loin de suffire. Comme cela a été observé et documenté à maintes reprises, les anneaux d'arrêt peuvent être ajustés si étroitement ou rapprochés au moment décisif sur le ring qu'ils n'ont plus aucune fonction de protection pour le chien. Qui plus est, n'importe quel chien peut se retrouver étranglé si on tire suffisamment sur la laisse en la relevant, quel que soit le matériel utilisé. Il ne faut toutefois pas sous-estimer le stress que cela signifie pour les chiens. Les colliers et les laisses de présentation, généralement fins, qui sont souvent remontés très haut (directement derrière les oreilles et sur le larynx), exercent une forte pression sur les parties sensibles du corps, entraînant une détresse respiratoire et de l'anxiété ainsi que des douleurs dans le cou. Comme nous avons pu l'observer maintes et maintes fois sur place, cela peut entraîner un étranglement, de la toux – voire des morsures.

Les chiens-loups sursollicités (et leur manipulation souvent sans ménagement) se sont particulièrement faits remarquer de manière négative à cette exposition. Le matériel vidéo correspondant est disponible et peut être visionné sur demande. La PSA estime qu'il faut agir très rapidement à ce propos. Les juges concernés devraient également assumer une certaine responsabilité en la matière.

La PSA est d'avis que la présence de personnel de surveillance indépendant permettrait d'éviter la plupart des points critiqués dans ce rapport. Le toilettage excessif, la dureté exagérée envers les chiens, l'utilisation d'accessoires problématiques et l'exclusion des chiens surtypés et ayant fait l'objet d'un élevage extrême sont autant d'éléments qui seraient facilement contrôlables. Par conséquent, la PSA recommande au comité d'organisation comme mesure la plus importante d'étendre considérablement les contrôles. Même si tous les exposants ne font pas preuve de compréhension du premier coup, les contrôles devraient s'imposer en l'espace de quelques expositions. Cela conduirait à un meilleur respect des consignes de la SCS et des règlements ainsi que des dispositions applicables au niveau national.

# Marché-Concours Saignelégier

Du 12 au 14 août 2022, visité le 14 août 2022



## I. Généralités et informations sur la détention des animaux

Le Marché-Concours national de chevaux est une exposition annuelle de chevaux de la race des Franches-Montagnes accompagnée de diverses courses, de présentations et d'un marché, organisé à Saignelégier, dans le canton du Jura. En raison de la pandémie du coronavirus, le Marché-Concours n'a pas été organisé depuis 2019, puis a repris en 2022 pour fêter son 125e anniversaire. Environ 335 chevaux ont été exposés et, pour une part, proposés à la vente. Une majorité d'entre eux a passé une à deux nuits sur le site de l'exposition et a été hébergée dans les différentes écuries du Marché-Concours. Ainsi, trois bâtiments existants ainsi que quatre tentes temporaires étaient à disposition sur le site et ont servi au logement des chevaux.

Dans ses directives, la direction de l'exposition a clairement formulé que chaque propriétaire était responsable de l'abreuvement, de l'alimentation, du nettoyage et de la sécurité de ses chevaux. Elle a uniquement spécifié que les chevaux malades ne pouvaient pas être amenés au Marché-Concours.

Dans les écuries permanentes, une grande partie des chevaux étaient détenus à l'attache. Les boxes accueillait surtout des juments et leurs poulains. Les surfaces de ces boxes étaient plus de deux fois inférieures à celles prescrites par l'ordonnance sur la protection des animaux (dans certains cas, jusqu'à 7,6 m<sup>2</sup> de moins que les 11,7 m<sup>2</sup> obligatoires pour une jument de 162 cm au garrot accompagnée d'un poulain). Lors d'expositions de moins de quatre jours, il est certes permis de déroger à l'ordonnance sur la protection des animaux en ce qui concerne les surfaces, mais seulement dans une faible mesure. De plus, dans les bâtiments existants, il n'y avait pratiquement pas de possibilité pour les chevaux de se protéger des regards, de se retirer et de maintenir une distance individuelle suffisante. Il s'agit pourtant là de conditions minimales à respecter

impérativement en vertu de l'art. 30b al. 2 de l'OPAn, et il n'est pas permis d'y déroger, même pour une exposition de quatre jours. Dans de nombreux cas, il existait un risque élevé de blessure pour les chevaux ainsi que pour les visiteurs en raison de l'utilisation de parois de boxes faites de tubes métalliques (panels).

Les boxes des deux plus petites écuries étaient propres, mais la plupart d'entre eux n'étaient pas munis de suffisamment de litière. Dans certains cas, les boxes étaient très sales et les chevaux se tenaient sur le sol dur. Les étalons y étaient attachés, le plus souvent par des colliers. Cette pratique est apparemment acceptée par le service vétérinaire cantonal. Du point de vue de la PSA, cependant, cette pratique n'est pas considérée comme conforme à la protection des animaux.

Des boxes faits de panels étaient installés devant le grand bâtiment et dans l'une des deux plus petites écuries. Les panels étaient ouverts jusqu'en bas. La PSA a observé de nombreuses situations dangereuses où des juments, faute de pouvoir se retirer, se sont retrouvées coincées entre les tubes métalliques en tentant de donner des coups de pied aux chevaux voisins. Des poulains se sont retrouvés plusieurs fois bloqués dans les panels avec la tête ou les jambes. Dans certains cas, les animaux ont dû être libérés par leurs propriétaires.

Les boxes temporaires sous les tentes extérieures se présentaient différemment. Ceux-ci servaient d'écurie pour les chevaux du Haras national suisse et pour les chevaux invités (venus d'Argovie cette année). Il y avait également une protection visuelle entre les boxes et face au couloir des visiteurs.

Le flux de visiteurs dans les petites écuries était tolérable, il n'y avait pas trop de personnes qui y entraient en même temps. Cependant, il n'existait pas de contrôle à l'entrée ni de surveillant officiel. Le volume sonore se limitait à 75 décibels au maximum, ce qui est acceptable du point de vue de la protection des animaux. Au moment de la visite de la PSA, la plupart des visiteurs se trouvaient dans la grande halle où les chevaux étaient détenus à l'attache. Il n'y avait aucune barrière autour des chevaux, ce qui permettait de les toucher de toute part et à tout moment, sans restriction, ce que la plupart des visiteurs ont fait de manière très intense. Pour de nombreux chevaux, il est extrêmement désagréable et inhabituel que des personnes étrangères touchent constamment des parties sensibles de leur corps, comme la tête ou les naseaux, et qu'ils n'aient aucune possibilité d'évitement ou de retrait. De nombreux visiteurs se sont également approchés des chevaux attachés depuis l'arrière. Dans cette situation aussi, les chevaux sont particulièrement inconfortables. Les visiteurs qui s'approchent des chevaux par derrière s'exposent de surcroît à un grand risque, car les chevaux peuvent ruer de façon très ciblée. Grâce à leur nature docile, la plupart d'entre eux ne réagissaient plus à ces contacts abusifs au bout d'un certain temps.

La détention sans possibilité de retrait pour les chevaux n'est pas autorisée et ne doit donc pas être tolérée par le service vétérinaire cantonal. Quant aux jeunes chevaux, il existe certainement à présent des méthodes plus sécurisantes pour les habituer à être manipulés et détenus en présence de chevaux qu'ils ne connaissent pas. Des moyens très simples permettraient d'améliorer nettement les conditions de détention dans la grande halle (p. ex. régulation du flux de visiteurs dans la halle, contact avec les chevaux d'un seul côté avec possibilité de retrait pour eux, un moins grand nombre de chevaux dans la halle et des séparations entre eux). De plus, des filets remplis de foin pourraient servir d'occupation. Un abreuvement régulier pour tous les chevaux doit être mis en place.

Lors des démonstrations, les chevaux ont été présentés sur un vaste terrain. La PSA a jugé acceptable que les spectateurs conduisent les juments et leurs poulains, ce qui s'est fait avec beaucoup de patience et a été un bon exercice pour les animaux. A nos yeux, le fait qu'un grand nombre de chevaux aient été menés avec une gourmette a posé problème. Cette méthode est douloureuse lorsqu'elle est appliquée avec force et ne devrait être utilisée qu'en cas d'absolue nécessité. Pour que les chevaux n'en souffrent pas lors de la conduite, il faut des meneurs expérimentés et réactifs. Il fut réjouissant de constater que certains propriétaires, avec des juments et leur poulain, ont laissé leurs animaux paître, à la main, à côté de l'arène de présentation.

## II. Ce qui nous a plu dans l'exposition sous l'angle de la protection des animaux

- La PSA a apprécié le fait que la fête du village soit séparée des zones accueillant les animaux du Marché-Concours. Ainsi, les chevaux n'étaient pas directement exposés au bruit des festivités. D'autres marchés et expositions peuvent certainement s'en inspirer.

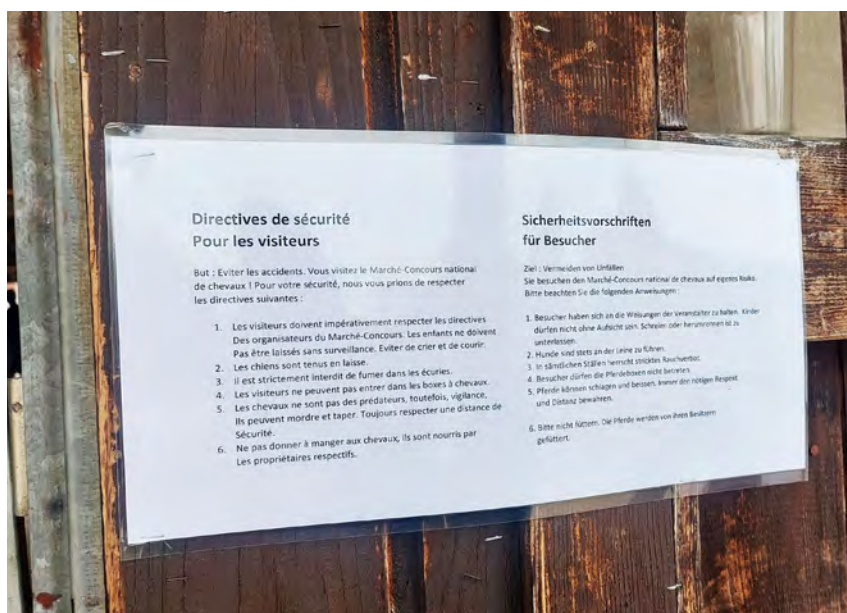


*C'est à midi que le flux de visiteurs était le plus important à proximité des chevaux. Les festivités, très bruyantes, se sont déroulées loin des chevaux, ce que nous considérons comme exemplaire du point de vue de la protection animale.*

- Fait très appréciable cette année, tout comme en 2019, aucun poulain n'a été attelé aux chars. Les années précédentes, c'était encore une tradition.
- Les propriétaires avec leurs poulains, juments et étalons ont parcouru le chemin à travers les visiteurs jusqu'à l'arène, avec calme et patience. Un point critique est toutefois à relever: certains chevaux furent menés à la gourmette.
- Au moment de la visite, les conditions d'hygiène pouvaient faire l'objet d'éloges dans la plupart des cas, mais malheureusement pas partout. La majorité des boxes étaient pourvus d'une litière propre et sèche.
- Comme en 2019, les conditions de détention des chevaux ont présenté certaines différences. Dans les tentes installées sur le terrain extérieur, les chevaux étaient bien mieux détenus que dans les bâtiments. Au moment de la visite, l'atmosphère dans les tentes était calme et les chevaux donnaient l'impression d'être détendus. De l'eau et du foin étaient aussi à leur disposition. Il a été constaté – et c'est positif – que les conditions minimales, telles que le respect des dimensions minimales légales des boxes, la présence de protections visuelles et l'approvisionnement en eau et en foin, étaient respectées dans les tentes. La détention y avait déjà reçu des éloges en 2019, mais à l'époque, il y avait encore des chevaux visiblement stressés par la situation.
- Les chevaux n'étaient pas apprêtés avec de la laque et des paillettes comme lors des manifestations précédentes.
- La PSA doit toutefois critiquer le raccourcissement de la crinière d'une grande partie des chevaux. En effet, la crinière a une fonction protectrice importante pour le cheval, qui n'est désormais plus garantie pour des raisons purement esthétiques.

### III. Ce qui s'est amélioré par rapport à la dernière manifestation (2019)

Malheureusement, la PSA n'a guère pu constater d'améliorations lors de la manifestation de cette année par rapport à sa dernière visite en 2019. Elle est donc déçue, notamment à cause des échanges animés qui avaient eu lieu avec les organisateurs et les autorités en vue des mesures d'amélioration à prendre pour cette édition du Marché-Concours. La seule amélioration que nous avons remarquée est que les organisateurs ont apposé une feuille A4 sur les écuries pour informer les visiteurs que les chevaux pouvaient ruer et qu'ils pénétraient donc dans les écuries sous leur propre responsabilité. Cette information était malheureusement affichée de manière très discrète et ne résolvait pas le problème que les chevaux pouvaient quand même être touchés de tous les côtés et se taper mutuellement. Pendant les présentations et démonstrations, la PSA n'a pas enregistré d'incidents relevant de la protection des animaux, ce qui est réjouissant.



*Il y avait bien quelques indications à l'intention des visiteurs, mais celles-ci n'étaient pas placées de manière très visibles, ni n'étaient très contraignantes.*

### IV. Ce qui n'a pas été amélioré ou s'est même détérioré par rapport à la dernière manifestation

- Une fois de plus, une tombola avec des animaux vivants comme lots a eu lieu, ce qui est absolument inacceptable de l'avis de la Protection Suisse des Animaux PSA. Celle-ci exige depuis des années une formation obligatoire pour les propriétaires et détenteurs de chevaux, et lutte contre les achats spontanés d'animaux et les animaux vivants offerts comme prix. Lors de telles tombolas, les visiteurs deviennent propriétaires de chevaux par hasard, sans le demander et sans avoir les connaissances nécessaires. Les organisateurs assument ainsi une part de responsabilité dans la souffrance animale qui peut en résulter.



*La tombola: le tirage au sort d'animaux vivants est inacceptable du point de vue de la protection des animaux.*

- L'eau et le foin étaient disponibles en permanence dans les boxes sous les tentes, ce qui n'était pas le cas dans le bâtiment des écuries. Là, l'abreuvement a été très rarement observé, tout comme le fourrage. De nombreux chevaux étaient agités. Le fait de gratter, de mâcher la corde ou les poutres en bois, le sol en béton dépourvu de litière et de fourrage ainsi que les flancs rentrés pouvaient indiquer chez certains chevaux attachés qu'ils n'avaient pas mangé depuis longtemps ou qu'ils avaient soif. Dans certains cas, les filets à foin suspendus pour les chevaux détenus à l'attache sont restés vides pendant toute la durée de la visite. Du point de vue de la PSA, un accès permanent à l'eau est préférable, les chevaux ont ainsi un moyen de se désaltérer à tout moment. Le foin et la paille ne servent pas seulement de fourrage, mâcher est aussi une occupation qui a, par ailleurs, un effet apaisant.



*Image très rare en 2022: ces chevaux disposaient de foin et d'eau dans le bâtiment des écuries, contrairement à la plupart des autres chevaux qui y étaient hébergés.*



*Ici, les filets à foin sont toujours restés vides. De plus, au cours de la journée, les chevaux ont continué à gratter vers l'arrière la paille destinée à la litière. Malheureusement, aucun surveillant qui aurait pu ramener la paille vers la tête des chevaux n'a été repéré. Cela aurait permis d'atteindre le but recherché: fournir aux chevaux un peu de nourriture et d'occupation, ainsi que de la litière sous leur pieds. Il s'agirait à vrai dire d'une amélioration très facile à mettre en œuvre pour le bien-être des chevaux attachés.*

- Chez les chevaux détenus à l'attache, il y avait dans la plupart des cas si peu de litière que le sol était nettement visible. En particulier vers la fin de la manifestation, la paille restante ne se trouvait plus qu'au niveau des membres postérieurs des chevaux. Il est prouvé que les chevaux ne se reposent suffisamment que s'ils ont assez de surface et de litière. Il va sans dire que les contacts permanents avec les spectateurs empêchaient également les chevaux de se reposer.



*Dans ce box, il n'y avait pratiquement pas de litière.*



*Ici aussi, la quantité de litière était insuffisante.*

- Même si les aménagements de certaines tentes extérieures étaient louables en raison de la protection visuelle existante, de l'espace disponible et de l'épaisseur de la litière, il y avait là aussi quelques points négatifs à relever. Dans au moins un cas, deux chevaux cohabitaient dans un box dont la surface ne suffisait que pour un seul. Au moins, les chevaux semblaient bien s'entendre. De mauvaises conditions de détention étaient aussi visibles dans les bâtiments (halles 1+2). Dans les boxes, des juments avec leurs poulains se tenaient sur des surfaces de seulement 5,22 m<sup>2</sup>, ce qui est inférieur de près de 7 m<sup>2</sup> aux exigences minimales prescrites par la loi. Pour les manifestations qui durent moins de quatre jours, des dimensions inférieures au minimum légal sont certes autorisées, mais les différences ne doivent être que minimales! Or, dans les cas mentionnés, les exposants sont restés largement en dessous des exigences de l'ordonnance sur la protection des animaux et ces différences étaient loin d'être des écarts «minimes». Du point de vue de la PSA, de telles conditions de détention sont intolérables. Cela a d'ailleurs été confirmé par le service vétérinaire cantonal après le premier rapport de la PSA sur le Marché-Concours en 2019. On ne comprend donc pas pourquoi il n'y a toujours pas eu de changements à ce sujet.



*Entassés sur à peine plus de 5 m<sup>2</sup>. De telles conditions sont contraires à la loi et ne peuvent être tolérées.*



- De jeunes chevaux ont été attachés dans la halle principale. Fixés la tête contre le mur, ils ne pouvaient percevoir la situation inhabituelle que de manière limitée, ce que la PSA a jugé très dangereux, aussi bien pour les chevaux que pour les visiteurs. De plus, la distance individuelle nécessaire entre les chevaux n'était pas respectée. Ils ont dû passer les journées de l'exposition serrés les uns contre les autres, ce qui a généré des morsures et des coups de pied constants. Les propriétaires ne réagissaient qu'occasionnellement en intervenant. Mais la paix ne durait généralement pas longtemps. Des conflits ont eu lieu jusqu'à la fin de la manifestation, et de nombreux chevaux étaient déjà visiblement épuisés à midi.



*Ces enfants se trouvaient entre deux chevaux qui avaient déjà eu des conflits entre eux. De telles situations peuvent rapidement devenir très dangereuses pour toutes les personnes impliquées.*



*Flux de visiteurs à midi: un contact permanent sur les zones sensibles de la tête par des personnes étrangères, sans que les chevaux n'aient la possibilité de se retirer en cas de besoin – du point de vue de la protection des animaux, cela devrait être interdit.*



*On a souvent observé des bousculades ainsi que des coups de pied entre les chevaux – ce qui n’est pas surprenant. En effet, les chevaux étaient séparés par une distance si faible que la distance individuelle absolument nécessaire entre un cheval et son voisin (souvent inconnu) ne pouvait pas être maintenue. Les individus de rang inférieur n’avaient donc aucune possibilité d’évitement.*



*Dans certaines parties de la halle, les visiteurs pouvaient toucher les chevaux attachés par derrière et par devant, ce qui n’offrait aux chevaux plus aucune possibilité d’évitement. Or, la loi exige que les animaux aient toujours la possibilité de se retirer. De plus, les chevaux se trouvaient souvent «de travers», car ils se disputaient régulièrement entre eux.*



*Là aussi, les chevaux étaient très exposés et accessibles aux visiteurs des deux côtés.*

- Parfois, les chevaux étaient attachés si court qu'il leur était pratiquement impossible de se coucher. Les étalons étaient attachés très court par un collier.



*Tout au long de la journée (sauf pendant leur présentation dans l'arène), les étalons étaient attachés, parfois très court, à l'aide d'un collier. Sur cette photo, on peut également voir que la litière à l'avant du box n'est plus disponible.*



*Étalon attaché dans un box à l'aide d'un collier d'attache très serré. Selon les dispositions en vigueur en matière de protection des animaux, les chevaux doivent pouvoir manger, boire et se coucher en position naturelle. Mais cela n'était pas possible pour tous les animaux, loin de là. Cet étalon, par exemple, était attaché trop court, même dans son box.*

- Les poulains tendaient souvent leur cou avec curiosité à travers les panels pour renifler ou toucher les visiteurs ou les autres chevaux. Mais s'ils étaient effrayés ou voulaient retirer leur tête rapidement pour d'autres raisons, ils pouvaient rester coincés, ce qui créait encore davantage de panique et augmentait le risque de blessures. Des situations particulièrement dangereuses apparaissaient lorsque les poulains étaient couchés sur la paille et tendaient leurs jambes entre les tubes des panels. On a pu observer à plusieurs reprises qu'ils y restaient bloqués. Dans certains cas, des situations délicates se sont également produites lorsque les poulains se sont coincés la tête sous le tube le plus bas des panels.



*Avec les jambes sous les tubes du panel, cela pouvait rapidement devenir dangereux. La PSA avait déjà recommandé en 2019 de fermer les espaces entre les tubes avec des planches de bois. Une protection visuelle jusqu'en haut serait encore mieux.*



*La PSA a rencontré plusieurs fois de telles situations, dangereuses pour le poulain.*



*La jambe de ce poulain s'est coincée plusieurs fois entre les tubes du panel.*



*Une situation très dangereuse pour le poulain a également été observée. Des mesures simples à mettre en œuvre, comme la pose de panneaux de bois ou de tapis de protection contre les chocs, auraient permis d'éviter de telles situations.*

- Pour les juments aussi, les tubes des panels sont rapidement devenus dangereux. En raison du manque de possibilités de retrait, de nombreuses disputes ont éclaté. A force de donner des coups de pied, certains animaux se sont retrouvés coincés entre les tubes.



*Ces boxes faits de tubes, sans protection visuelle ni protection contre les coups sont dangereux. Respecter la distance individuelle ou se coucher n'est pas possible dans ces espaces restreints. Les disputes avec l'animal voisin à travers les panels génèrent encore et toujours des situations dangereuses. Des adaptations simples (panneaux de bois) permettraient de transformer ces boxes en un bon logement temporaire pour les chevaux. Sur cette photo, on peut également voir qu'il n'y avait pas d'eau à disposition.*

- Tentative de fuite avec risque de blessure pour l'humain et l'animal: un cheval attaché dans la grande halle a arraché son licol. Bien qu'il y ait eu plus de personnes en charge de la surveillance que lors des manifestations précédentes, c'est un visiteur qui a remarqué la tentative de fuite et a habilement résolu la situation grâce à une réaction immédiate.



*Là aussi, les chevaux étaient très exposés et accessibles aux visiteurs des deux côtés.*

- Certains chevaux avaient de petites cloches attachées au cou (parfois très serrées). Ces cloches constituaient une source de bruit permanente. Les chevaux étant très sensibles au bruit, le son continu des cloches était une source de stress pour eux.



*Certains chevaux avaient une cloche attachée en permanence, ce qui représentait une nuisance sonore marquée pour les animaux.*

- Les poulains présents au Marché-Concours étaient très fatigués par tout le brouhaha.



*Ce cheval a été attaché par un licol en corde, ce qui comporte un certain risque de blessure. Il s'est montré particulièrement épuisé et, à midi déjà, il ne tenait presque plus sur ses membres.*



*Ces jeunes animaux se sont montrés épuisés. Les mouvements de la tête et les mouvements d'évitement peuvent s'avérer très douloureux pour le cheval attaché par un licol de corde.*

- Chez une grande partie des chevaux, les crinières étaient coupées très court, même chez les poulains. On prive ainsi les chevaux, entre autres choses, d'une importante fonction de protection contre les insectes. Au moins, on a renoncé cette année aux paillettes et aux sprays.





*La plupart des chevaux et des poulains avaient la crinière tondu à ras. Cette pratique est à rejeter du point de vue de la PSA, car elle prive les chevaux de leurs défenses naturelles contre les insectes et la crinière les protège également de la pluie.*



*Dans certains cas, la PSA a constaté une très mauvaise hygiène dans les écuries.*

## V. Conclusion

Bien que le Marché-Concours défende les valeurs de la tradition et qu'il joue un rôle important pour l'élevage, la commercialisation et l'utilisation des chevaux de la race des Franches-Montagnes, les conditions de détention des chevaux, en particulier la détention à l'attache dans la grande halle ainsi que dans les anciennes écuries, doivent impérativement s'améliorer à l'avenir. Durant les trois dernières années – depuis le dernier Marché Concours en 2019 – plusieurs discussions ont eu lieu avec la fédération et avec les organisateurs, les attentes étaient donc d'autant plus élevées que les mesures d'amélioration discutées devaient réellement être mises en œuvre. La Protection Suisse des Animaux PSA est très déçue de n'avoir pu constater que peu d'améliorations, alors que les organisateurs avaient eu trois ans pour planifier et réaliser des optimisations.

Pour plus de la moitié des chevaux, les prescriptions légales régissant la taille des boxes n'ont pas été respectées. Certains boxes ne présentaient qu'un tiers de la surface minimale imposée par l'ordonnance sur la protection des animaux. Lors d'expositions de courte durée, il y a une légère tolérance concernant les prescriptions en matière de surface, mais pas dans la mesure constatée. Ce qui est particulièrement grave, c'est que de telles surfaces ont été utilisées pour deux chevaux, à savoir un poulain et sa mère. Les poulains et leurs mères pouvaient à peine se tourner, il leur était pratiquement impossible de se coucher. La PSA estime que cette exigüité constitue une contrainte très pénible pour les chevaux.

La détention des juments avec leurs poulains dans les boxes en panels était insuffisante et surtout dangereuse pour la santé des animaux. La Protection Suisse des Animaux PSA avait déjà recommandé en 2019 que la partie inférieure – ou mieux encore jusqu'en haut (protection visuelle envers les chevaux voisins!) – soit fermée par des planches, afin de réduire le risque considérable de blessures pour les poulains, mais aussi pour les juments. Lors de sa visite, la PSA a observé à plusieurs reprises des situations très dangereuses où des chevaux avaient les jambes ou la tête coincées sous ou entre les tubes métalliques.

Les équidés attachés n'avaient aucun moyen de se retirer. De plus, les animaux qui ne se connaissaient pas étaient beaucoup trop proches les uns des autres, ce qui a créé de fréquents comportements de défense avec morsures et coups de pied réciproques. Pour de nombreux jeunes chevaux, c'était probablement la première fois de leur vie qu'ils étaient attachés aussi longtemps. Ce qui est d'autant plus grave, c'est qu'ils pouvaient être harcelés de tous les côtés, y compris par les visiteurs, sans aucune possibilité de s'échapper. La faculté d'adaptation des chevaux a ainsi été très fortement sollicitée. La PSA ne comprend toujours pas pourquoi la traditionnelle détention à l'attache dans la grande halle continue à être tolérée alors qu'aucune possibilité de retrait n'est mise à la disposition des chevaux. Ce point est pourtant prescrit par la loi et doit être respecté également lors d'expositions et de marchés aux animaux, conformément à l'ordonnance sur la protection des animaux. Concernant l'aménagement des logements et des enclos ainsi que les conditions climatiques, les expositions ne doivent donc pas être en deçà des exigences de l'ordonnance sur la protection des animaux. Lors du Marché-Concours de cette année, des infractions ont été commises en raison de l'absence de possibilités de retrait et de protections visuelles, ainsi que du manque de litière. Les animaux n'avaient pas tous de l'eau et du foin à disposition – et ceux détenus à l'attache étaient trop proches les uns des autres et mis en présence de congénères inconnus, ce qui présentait des risques importants de blessures pour les humains comme pour les animaux.

Les conditions du Marché-Concours montrent une fois de plus que le comité d'organisation se facilite la tâche et qu'il ne peut pas transférer entièrement la responsabilité de la détention sur les propriétaires des chevaux. Au contraire, ils ont eux aussi l'obligation de veiller à ce que les dispositions légales soient respectées et de montrer aux visiteurs une détention moderne et respectueuse des chevaux. Lors de telles manifestations, ils doivent jouer un rôle de modèle et prendre en considération le bien-être des chevaux. Chaque cheval a le droit (inscrit dans la loi) de se retirer des visiteurs, des autres chevaux ainsi qu'au respect d'une distance individuelle par rapport à ses congénères. De plus, la faculté d'adaptation des animaux ne doit pas être sollicitée de manière excessive. Les violations massives et répétées de l'ordonnance sur la protection des animaux

donnent une nouvelle fois une mauvaise image de l'ensemble de la manifestation, à tel point que même les exemples positifs constatés dans les tentes extérieures et les démonstrations réussies, qui étaient majoritairement exemplaires, ont été occultés par les aspects négatifs.

La Protection Suisse des Animaux PSA demande aux organisateurs, aux autorités compétentes et aux détenteurs d'animaux de veiller enfin à ce que le Marché-Concours offre des conditions de détention modernes, plus respectueuses des animaux et conformes à la législation. Hormis le bien-être, la sécurité des chevaux et des visiteurs doit être garantie. De plus, le service vétérinaire cantonal a la responsabilité de dénoncer les infractions à l'ordonnance sur la protection des animaux et de les sanctionner en conséquence. Il avait pourtant lui-même indiqué en 2019 que les boxes minuscules n'étaient pas tolérables pour les poulains.

Il faut retenir que même les traditions ne doivent pas primer sur le bien-être des animaux et qu'une détention moderne et respectueuse des chevaux est incontournable si le Marché-Concours veut continuer à être accepté à l'avenir tant par les organisations de protection animale que par le grand public, qui se montre toujours plus sensible aux questions du bien-être des animaux.

# OLMA Saint-Gall

Du 13 au 23 octobre 2022, visité le 17 octobre 2022



## Conclusion et revendications

L'OLMA est la foire grand public la plus importante et la plus fréquentée de Suisse orientale. Des centaines de milliers de visiteurs affluent de toutes les régions du pays pour visiter en automne cette foire à caractère agricole et traditionnel. Pour la protection des animaux, cela signifie que de nombreux visiteurs peuvent prendre exemple des modes de détention de qualité et respectueux des animaux et ramener chez eux des idées concernant une détention adaptée aux besoins de l'espèce en question. Mais à l'inverse, cela veut aussi dire que les exemples de détention insuffisante et/ou contraignante pourraient également se retrouver dans les détentions que le public réserve à ses animaux, ce qui doit absolument être évité du point de vue de la protection des animaux. L'organisation de l'Olma se montre à bien des égards ouverte aux critiques formulées par la protection des animaux et à la mise en œuvre d'améliorations pour le bien-être des animaux. Ainsi, cette année encore, des améliorations ont été apportées à des conditions de détention, et certaines – très exemplaires – ont été présentées, comme par exemple la détention en groupe des moutons en plein air et celle des vaches mères Angus avec leurs veaux et leurs petits. Les enclos pour les lapins et les chèvres dans la halle des petits animaux étaient également aménagés de manière exemplaire et offraient aux animaux suffisamment de moyens de se retirer, de protection visuelle et d'occupation. A été jugé très positif aussi le fait que des animaux pouvaient manger ou s'occuper sans être touchés par les visiteurs, ou disposaient de beaucoup d'espace et que leurs enclos étaient structurés et aménagés de manière variée.

Mais il y a aussi des points critiques qui ne se sont guère traduits – ou seulement de manière dérisoire – par des améliorations réelles par rapport à nos dernières visites. Par exemple, le fait de sortir les porcelets pour amuser le public ou le transport et la mise en stabulation de vaches en état

de gestation avancée pour qu'elles donnent ensuite naissance à un veau OLMA. Ou encore les attaches trop courtes des vaches laitières et la détention exposée du taureau fortement sécurisé, qui n'a guère de possibilités de mouvement et d'évitement en raison de l'attache beaucoup trop courte. De même, la détention des cochons de course donne encore lieu à des critiques: il y a toujours trop d'animaux assemblés dans trop peu d'espace. En général, il n'y a pas ou peu de possibilités fonctionnelles de se retirer et de se protéger des regards. Mais cette année, les cochons de course ont tout de même eu suffisamment d'occupation grâce à la paille généreusement répandue sur le sol.

Nous souhaitons que la prochaine OLMA offre encore davantage de bien-être animal – surtout en ce qui concerne les points critiques exprimés, plus d'espace pour se retirer et se protéger des regards, beaucoup d'occupation pour les animaux exposés. Et nous espérons que l'année prochaine, l'Olma mettra pleinement l'accent sur le bien-être des animaux sans se soucier des pertes (par exemple en réduisant l'amusement du public), qu'elle repensera également la densité d'occupation par enclos et qu'elle se concentrera à cet égard sur la devise «moins, c'est mieux». Mais cette devise ne doit pas s'appliquer à l'équipement ni à la structure des enclos – en l'occurrence, c'est le contraire qui doit être la règle: aussi nombreux que possible et installés de manière à répondre aux besoins spécifiques des animaux.